

Image not found or type unknown



Residences fiscales différentes

Par **viel**, le **15/09/2018** à **09:44**

Renseignements :
Bonjour,
Je travaille en Espagne où je suis résident fiscal et où je paie un loyer et des charges . Je paie un impôt en Espagne par prélèvement à la source .
Mon épouse qui possède, seule, 2 appartements à Nice vit dans l'un des deux, avec notre fille âgée de 2 ans .
Elle est résidente fiscale en France et va payer un impôt à la source .
Nous vivons séparément par obligation , à cause de notre travail .
Dans ces conditions :
Dois-je participer au paiement de son crédit et aux frais incombant aux propriétaires (taxe foncière - travaux dans la copropriété ...)?
Et la taxe d'habitation ? Dois-je participer ?
Peut-elle me demander un loyer ou de participerrn aux charges locatives,chauffage etc.
Alors que je paierai la même chose , en Espagne .
Evidemment je participerai aux dépenses concernant notre fille .
Cordialement .
Michel .